

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

## **PRESENTS :**

**ROUCHUT** Josiane - **BARGET** Paul - **BERGER** Nicole - **CAUCHY** Louis - **DEHAYS** Claudine - **PAUZAT** Yves - **GIRAUD** Claudine - **LEMARCHAND** Frédéric - **DUCHE NARBONNE** Carole - **GRANDJEAN** Olivier - **DEMNET** Julien - **LENOIR** Magalie - **LAVERNHE** Patrice - **MAGADOUX** Sylvain

**ABSENTE :** **DAVID** Déborah (pouvoir donné à Josiane ROUCHUT)

Séance ouverte à 20 H 30

Secrétaire de séance : Claudine GIRAUD

Lecture du procès-verbal de la réunion du 6 mars 2023 : Adoption à l'unanimité.

La séance est enregistrée en audio.

Madame la Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : extinction de l'éclairage public.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

## **AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

Le résultat d'exploitation 2022 se monte à 302 895,66 €, que madame la Maire propose au conseil municipal d'affecter comme suit : 160 158,93 € à la section d'investissement pour combler le déficit N-1 et 142 736,73 € à la section de fonctionnement.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Madame la Maire propose au conseil municipal les taux suivants pour 2023 :

FONCIER BATI : 40,34 %    FONCIER NON BATI : 80,09 %    TAXE HABITATION : 14,78 %

⇒ **Adoption à l'unanimité**

## **VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2023**

Madame la Maire informe le conseil municipal que le budget 2023 est présenté avec la nouvelle nomenclature (M57 abrégée) qui est moins détaillée pour certains articles budgétaires et qui voit la disparition de l'article « dépenses imprévues » en section de fonctionnement. Le budget 2023 s'équilibre à 1 110 459,73 € en section de fonctionnement et à 487 316,16 € en section d'investissement.

Remarques sur la section de fonctionnement :

### **Dépenses :**

- Augmentation des lignes « combustible, carburant et électricité » pour pallier les hausses de tarifs.
- Augmentation de la ligne « cantine scolaire » pour, là aussi, anticiper la hausse des coûts d'approvisionnement.
- Charges du personnel : anticipation de l'augmentation éventuelle du point d'indice. Prise en compte du nouveau régime indemnitaire validé par le comité social territorial.

## Recettes :

- Dotations de l'Etat : elles ne suivent pas la courbe de l'inflation, elles augmentent seulement de 1,6 % pour le total des trois dotations.
- Contributions directes : avec les états compensatoires des exonérations et l'augmentation des taux, on arrive à un total de 613 113 €.

Les autres lignes budgétaires s'inscrivent dans la stabilité.

Remarques sur la section d'investissement :

## Les principales dépenses inscrites :

- Révision du PLU : 30 584 €
- Solde travaux de voirie 2022 : 22 672 €
- Travaux de voirie 2023 : 76 920 €
- Modernisation éclairage public bas du bourg : 31 961 €
- Etude aménagement du centre-bourg : 30 000 €
- Borne de recharge pour véhicules électriques : 7 400 €
- Acquisition d'un broyeur végétaux : 9 000 €
- Eclairage public à Beaumont : 9 190 €
- Participation au financement de la caserne de St-Léonard : 5 400 €
- Subvention OPAH : 14 000 €
- Remboursement du capital des emprunts : 79 800 €.

## Les principales recettes :

- Subventions Département : 79 733 € (solde voirie 2022, travaux voirie 2023, modernisation éclairage public)
- Subvention Leader : 5 888 € (acquisition broyeur végétaux)
- FCTVA : 49 762 €
- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 160 158 €
- Virement de la section de fonctionnement : 168 662 €

⇒ **Adoption à l'unanimité**

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le montant total habituel des subventions est inscrit au budget, mais, conformément à ce qui a été communiqué, le versement de la subvention est conditionné à la production du Cerfa obligatoire qui a été envoyé par mail à chaque association. Sont donc votées ce jour :

ASSOCIATIONS	MONTANT
➤ A Fleur de pierre	150 €
➤ ACCA	150 €
➤ AFMD	100 €
➤ Amicale Saint-Louis	150 €
➤ Artisans et commerçants de St-Paul	150 €
➤ Foyer culturel laïque de Feytiat	300 €
➤ Foyer rural de St Léonard	150 €
➤ FNACA	150 €
➤ GVA Féminin	150 €
➤ La Marelle	300 €
➤ Le Patch paulois	150 €
➤ Rallye du Bas Beaumont	150 €
➤ Saint-Paul Anes	150 €
➤ Saint-Paul Gym	150 €
➤ Saint-Paul Rando	150 €
➤ Saint-Paul Running	150 €
➤ Syndicat d'élevage	150 €

⇒ **Adoption à l'unanimité**

## **COTISATION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA HAUTE-VIENNE (CAUE)**

Le CAUE propose, entre autres, des orientations et des conseils aux collectivités locales pour tout projet d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. Sollicité par la commune, il a établi un premier diagnostic pour l'étude du réaménagement de la traversée du bourg, et interviendra tout au long de la démarche.

Madame la Maire propose au conseil municipal d'adhérer au Conseil d'Architecture et de l'Environnement de la Haute-Vienne

La cotisation annuelle pour les collectivités de moins de 5 000 habitants s'élève à 150 €.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

## **MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE BAS DU BOURG – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Lors de la séance du 12 février 2016, le conseil départemental de la Haute-Vienne a redéfini les modalités de partenariat engagé avec le Syndicat Energies de la Haute-Vienne (SEHV) dans le domaine de l'électrification rurale.

A ce titre, le conseil départemental dédie aux collectivités une enveloppe budgétaire pour les travaux d'effacement et les travaux d'éclairage public.

Madame la Maire propose donc au conseil municipal de déposer un dossier de demande de subvention pour la modernisation de l'éclairage public du bas du bourg (remplacement des ampoules sodium par des ampoules LED), dont le montant des travaux est estimé à 26 634 € HT.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

## **MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE BAS DU BOURG – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS VERT**

Madame la Maire informe le conseil municipal que l'Etat a lancé en août 2022 le dispositif « fonds vert » pour accélérer la transition écologique dans les territoires.

Doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets, le fonds vert est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Madame la Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention au titre du fonds vert pour la modernisation de l'éclairage public du bas du bourg.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

## **EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Lors de la séance du 11 octobre 2022, le conseil municipal a voté une modification de l'extinction de l'éclairage public de la façon suivante :

- **Entre 22h30 et 6h dans le bourg**
- **Entre 21h00 et 6 h dans les villages**

Il est proposé une extinction totale de l'éclairage public sur tout le territoire de la commune pour la période du 15 mai au 1<sup>er</sup> septembre.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Course cycliste Marcel Jourde** : samedi 15 avril – balade cycliste sur vélos anciens et défilé de voitures anciennes.

**Cérémonie de la Journée de la Déportation** : dimanche 30 avril ; elle aura lieu aux stèles du camp à 11h.

**Cérémonie du 8 mai** : elle aura lieu à 11h45 aux monuments aux morts.

**Haiecolier – 21 mars** : opération portée par la Fédération Départementale des chasseurs de la Haute-Vienne qui consiste à planter une haie champêtre avec les enfants de l'école.

**Jachère fleurie** : des graines seront fournies par la Fédération Départementale des chasseurs de la Haute-Vienne. Elles seront semées sur la bande de terrain qui aura été travaillée par les ânes lors de la fête de l'âne.

**Conseil municipal des enfants – 22 mars** : ils vont travailler sur l'affiche pour l'opération « nettoisons la nature » qui va se dérouler le 3 juin prochain.

**Révision du Plan Local d'Urbanisme** : la 1<sup>ère</sup> réunion publique sur la présentation du diagnostic aura lieu le 10 mai à 18H à la salle des fêtes.

**Circuits courts** : la commune a répondu favorablement à l'appel à manifestation d'intérêt intitulé « **logistique d'approvisionnement en produits issus des circuits courts et/ou de proximité dans la restauration collective** » lancé par le PETR Monts et Barrages. Les communes retenues seront connues début mai.

**Végétalisation de la cour de l'école** : la commune a répondu favorablement à l'appel à manifestation d'intérêt intitulé « **végétalisation des cours d'école** » lancé par le PETR Monts et Barrages. Les communes retenues seront connues début mai.

**Scène mobile** : Une proposition d'achat mutualisé par les communes de la Communauté de Communes d'un podium mobile a été évoquée lors du bureau communautaire. Cet achat pourrait bénéficier d'une subvention européenne, qui réduirait considérablement la part des communes.

**Four à pain communal** : la commune a signé une convention avec l'association « A Fleur de pierre » concernant le four communal du Métayer. L'association assurera la gestion du four communal dans le cadre de diverses manifestations.

**Expositions** : lors de la fête de l'âne, l'exposition se tiendra dans la salle des fêtes. M. Luc Pradel a fait une demande pour exposer de nouveau dans l'église. Un des ateliers périscolaires est consacré à la peinture. Les enfants du « 1<sup>er</sup> atelier » pourront également exposer leurs créations. Il y aura également un atelier initiation lors de l'exposition le samedi après-midi et le dimanche.

La séance est levée à 22h25.